



SAS IFOR

139 Rue du Faubourg Saint Honoré

75008 PARIS

T. 01 42 56 49 67

F. 01 42 25 52 61

www.ifec.fr

La maîtrise du calcul des seuils de signification et de planification : méthodologie et applications pratiques

PUBLIC

Commissaires aux comptes, collaborateurs confirmés et Experts-comptables

DUREE

1 jour(s) - 7 h

Nb minimum de participants : 8

PRE REQUIS

AUCUN

OBJECTIFS FORMATION

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Le commissaire aux comptes se réfère à la notion d'importance relative et de seuil de signification tout au long de sa mission et notamment lors :

De la phase de planification de l'audit (plan de mission et programmes de travail)

De l'évaluation des anomalies relevées

De la communication aux dirigeants des anomalies relevées

De l'expression de son opinion dans son rapport.

La NEP 320 a pour objet de définir les principes relatifs à l'application par le commissaire aux comptes de la notion de caractère significatif lors de la planification et de la réalisation de l'audit. Par ailleurs, la NEP 450 "évaluation des anomalies relevées au cours de l'audit" explique comment cette même notion est appliquée par le commissaire aux comptes lors de la prise en compte

de l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et lors de l'évaluation de l'incidence des anomalies non corrigées, s'il en existe, sur les comptes.

Ce séminaire vient compléter le séminaire intitulé «Seuil de signification et de planification pour le commissaire aux comptes» qui a notamment pour objectifs de définir la notion de caractère significatif et les principes de détermination de ce seuil.

Il est axé sur la problématique du calcul des seuils de signification et de planification à chaque étape de l'audit ; il permet au commissaire aux comptes de maîtriser ces calculs à partir d'exemples concrets tirés de la pratique.

CONTENU PEDAGOGIQUE

Séquence 1 : Les seuils de signification et de planification

- Définitions
- Place dans le déroulement de l'audit
- Liens entre les deux notions

Séquence 2 : Le calcul du ou des seuils de signification

- Identification des critères pertinents pour la détermination du ou des seuils
- Facteurs susceptibles d'influencer le choix des critères
- Calcul du ou des seuils retenus (impact sur le résultat et reclassement)
- Facteurs justifiant le calcul de seuils de montant inférieurs
- Evolution des seuils de signification au cours de la mission
- Exemples d'application

Séquence 3 : Le calcul des seuils de planification

- Quand et à quel stade de l'audit calcule-t-on un seuil de planification
- Quels sont les critères à prendre en compte
- Quels liens avec le ou les seuils de signification fixés en amont
- Evolution des seuils de planification au cours de la mission
- Exemples d'application

Conclusion

- Les points essentiels méthodologiques à retenir

MOYENS & METHODES PEDAGOGIQUE

Exposé à l'aide d'un diaporama avec commentaires intégrés

Questionnaires d'évaluation des connaissances en amont et en aval de la formation

Supports opérationnels et documentation distribués aux participants au fur et à mesure de l'exposé des séquences.

Modalités de la classe virtuelle

- Assistance technique et pédagogique:

L'assistance technique est assurée par d'une équipe dédiée au sein de notre organisme. Un membre de cette équipe reste connecté tout au long des séances afin de pouvoir intervenir en cas de difficultés techniques.

- Les participants peuvent joindre notre équipe par mail ou téléphone.
- Le formateur assure l'assistance pédagogique pendant la classe virtuelle.
- La classe virtuelle, animée par 1formateur expert du domaine et de l'animation de classe virtuelle. Un premier temps est consacré à des apports d'expertise sur le contenu. Un second temps le formateur assure l'assistance pédagogique en mode synchrone à la demande

de chacun des participants. Le formateur apporte des expertises complémentaires utiles.

- Le formateur évalue la bonne compréhension et l'assimilation des participants grâce aux activités

- interactives et des quiz, sur la base du référentiel des compétences à développer.
- Un certificat de réalisation de la formation est adressé aux participants à l'issue de la formation ainsi qu'un relevé des temps de connexion

EVALUATION DE LA FORMATION / SANCTION DE LA FORMATION

. Délivrance d'une attestation individuelle de formation.

DEROULEMENT

Horaires : 9 h - 17 h 00

Déjeuner : le déjeuner est libre, le créneau de celui-ci est défini par l'animateur

Nombre minimum de participants : 8

Nombre maximum de participants : 18

FORMATEUR

Guy ZERAH

- Expert-comptable/commissaire aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles
- Concepteur/formateur en exercice professionnel, audit, droit comptable et consolidation
- Ancien conseiller technique de la CNCC
- Ancien directeur des normes professionnelles du CSOEC
- Membre du jury d'examen du diplôme d'expertise comptable (révision légale et contractuelle, réglementation professionnelle et mémoire)
- Auteur de plusieurs articles dans des revues de la profession comptable

TARIFS HT:

Adhérent IFEC : 400 €

Adhérent IFEC + CJEC : 300 €

Adhérent IFEC + ANECS : 300 €

Adhérent IFEC + Stagiaire : 300 €

Adhérent IFEC +Inscrits à l'ordre < 5ans : 300 €

Non Adhérent IFEC : 500 €